

Adoptée ! Notre proposition de loi sur le décompte des personnes sans-abri

Madame, Monsieur,

Le 24 janvier, en tant que rapporteure du texte, je me réjouis de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain (SER), visant à mettre en place un décompte annuel des personnes sans-abri dans chaque commune de plus de 100 000 habitants.

Près de 700 personnes sans-abri décèdent chaque année et des milliers d'enfants vivent à la rue. 70 ans après l'appel de l'abbé Pierre, la situation est révoltante.

La généralisation des opérations de décompte des personnes sans-abri permet de sortir de l'invisibilité et de mobiliser l'ensemble de la société. De plus, l'élaboration d'un rapport annuel impose à l'État d'enfin assumer ses responsabilités en matière de mal-logement dont la situation ne cesse de s'aggraver.

Conseil départemental de l'Aude

CONTACTS

Jean-Michel Levêque — Directeur de la communication
Conseil départemental de l'Aude
01 45 67 98 90 · ep@digital-public.net

Panaye Antoine — Chargé de mission
Conseil départemental de l'Aude
antoinepanaye26@gmail.com